01 # 4.5. Antwerpen

07 Carte britannique *128* (*INT1478*).

13 ENC *BE5ANTWN*, *BE5ANTWZ*.

01 ## 4.5.1. Généralités

07 **Antwerpen** (**Anvers**, **Antwerp** en anglais) [51° 17' N — 4° 19 E] est établi sur les deux rives du fleuve Schelde, à environ 65 M de la station de pilotage de Wandelaar (§ 3.5.4.3.). C'est le port le plus important de Belgique et le deuxième de l'Union Européenne, après Rotterdam.

13 Antwerpen est un port d'exportation, d'importation, et de transit de marchandises de toutes sortes, idéalement placé pour tenir le rôle de plate-forme de transbordement (hub) pour le trafic maritime et fluvial à destination et en provenance de l'Europe. Il est doté de 130 km de quais qui bordent les rives de Schelde et les deux grands ensembles de bassins situés de part et d'autre du fleuve.

19 Antwerpen est relié à Rotterdam par Schelde-Rijnkanaal (canal de l'Escaut au Rhin).

25 Le port peut accueillir des navires de 340 m de long et 16 m de tirant d'eau. Des règles particulières s'appliquent aux navires aux caractéristiques limites (§ 4.1.7.3.).

31 AUTORITÉ PORTUAIRE. — Antwerpen Port Authority, à l'adresse suivante : Havenhuis, Entrepotkaai 1, B-2000 Antwerpen.

01 ### 4.5.1.1. Marées et courants

07 Le marnage moyen est d'environ 5,5 m en vive-eau et 4 m en morte-eau.

13 Le courant entrant débute à – 0440 PM Antwerpen, et le courant sortant à + 0050 PM. La vitesse maximale des courants de marée est d'environ 2 nœuds dans les deux sens, mais le courant proprement fluvial peut atteindre 3 nœuds.

19 Il n'y a pratiquement pas d'étale. L'eau de mer ne remonte généralement pas en amont de Antwerpen, où elle est faiblement saumâtre. L'eau est douce dans les bassins.

01 ### 4.5.1.2. Glaces

07 Les glaces ne sont pas fréquentes. Leur présence peut éventuellement gêner la navigation, mais ne l'interrompt jamais complètement. Le cas échéant, des remorqueurs puissants font office de brise-glaces.

01 ## 4.5.2. Service de trafic maritime. Règlements

01 ### 4.5.2.1. Service de trafic maritime

07 Antwerpen et ses approches sont situés dans la zone de VTS-SM (§ 4.1.7.1.). Le centre de contrôle du secteur STM Centrale Zanvliet est installé à la station Zandvliet Radar (51° 21,1' N — 4° 17,5' E).

1610

13 La station radio du port de Antwerpen diffuse des informations intéressant la navigation, l'état du trafic et l'attribution des postes à quai.

01 ### 4.5.2.2. Règlements

07 VITESSES. — Outre les cas indiqués au sous-paragraphe 4.1.7.4., la vitesse doit être réduite devant Doel (51° 18,6' N — 4° 16,2' E) [§ 4.4.2.8.], Krankeloon (51° 15,4' N — 4° 18,0' E), Oosterweel (51° 14,5' N — 4° 22,9' E) et les appontements installés le long des rives de Schelde.

13 TRANSPORT DE PRODUITS EXPLOSIFS. — En amont de Kallosluis, les navires transportant des explosifs ainsi que les navires-citernes n'ayant pas été dégazés ne doivent naviguer que de jour, par visibilité supérieure à 2 000 m. Les navires de plus de 170 m de long transportant des explosifs doivent être assistés par un remorqueur.

4.5.3. Pilotage remorquage

4.5.3.1. Pilotage

Voir le sous-paragraphe 4.1.8.1.

Dans certains bassins de l'ensemble portuaire, le pilotage n'est pas obligatoire ; si nécessaire, on peut alors faire appel à des pilotes privés.

La station de pilotage est installée à Tavernierkaai 7, près de Bonapartedok.

4.5.3.2. Remorquage

Voir le sous-paragraphe 4.1.8.2.

Le remorquage est obligatoire pour les navires-citernes de plus de 120 m de long dépourvus à la fois de propulseur d'étrave et de propulseur de poupe ; cette limite de longueur est portée à 150 m pour les navires-citernes dotés uniquement de propulseur d'étrave.

Le remorquage dans Schelde est assuré par des compagnies privées. En fonction du courant, de la visibilité et des conditions atmosphériques, le pilote apprécie si le concours de remorqueurs est nécessaire, et en quel nombre ; c'est lui qui fait appel aux compagnies et, comme les patrons de remorqueurs ne parlent généralement que le néerlandais, c'est lui qui leur donne les directives par VHF.

Quelles que soient les conditions, il est conseillé de prendre deux remorqueurs pour s'éviter dans Schelde. Pour le passage des écluses, les remorqueurs sont pris :
– aux abords de la balise lumineuse Noord Ballastplaat (51° 21,5' N — 4° 15,0' E) pour Zandvlietsluis et Berendrechtsluis ;
– à Liefkenshoek (51° 18' N — 4° 17' E) pour Boudewijnsluis et Van Cauwelaertsluis.

Les navires à grand tirant d'eau peuvent se faire assister à partir de Bath. Selon le type de remorqueur, les navires peuvent avoir à fournir leurs propres remorques.

Les mouvements dans les bassins du complexe portuaire sont assurés par des remorqueurs dépendant de l'autorité portuaire.

4.5.4. Mouillages

En cas d'urgence, ou pour attendre le passage d'une écluse, les navires peuvent utiliser les mouillages de Hedwigepolder, Liefkenshoek, Meestoof ou Oosterweel (§ 4.4.3.3.).

MOUILLAGE INTERDIT (51° 13,2' N — 4° 23,7' E). — Une zone réglementée est établie le long de la rive Est du fleuve, au droit des postes S19 à S21 qui sont situés à l'aplomb de deux tunnels. Dans cette zone, portée sur la carte, l'évitage à l'aide des ancres ou des hélices est interdit.

4.5.5. Ensemble portuaire

Carte britannique *128* (*INT1478*).

ENC *BE5ANTWN*.

4.5.5.1. Aperçu

L'agencement des bassins, des écluses et des quais est détaillé sur la carte.

Les bassins à flot situés à l'Est du fleuve forment un réseau de bassins qui s'étend largement au Nord de la ville et offre environ 75 km de quais. On y accède par cinq écluses.

Les bassins à flot de Waaslandkanaal, établis à l'Ouest du fleuve, sont moins étendus que ceux de l'Est, mais des travaux d'extension sont en cours ou en projet. On y accède par l'écluse Kallosluis.

Sur la rive Ouest de Schelde, Deurganckdok est un grand bassin à marée qui s'ouvre au NNE directement sur le fleuve ; des travaux importants sont en cours (2012) pour relier Deurganckdok et Waaslandkanaal (§ 4.5.5.4.) par l'intermédiaire d'une écluse dont la mise en service est prévue pour 2016.

Au centre de la ville, des quais sont aménagés le long de la rive Est, sur une longueur d'environ 5,5 km.

Près du centre de la ville, sur la rive Ouest, un bassin à flot abrite un port de plaisance.

01 **4.5.5.2. Écluses**

07 Les six écluses fonctionnent à toute heure. Pour les emprunter, la présence d'un pilote est obligatoire.

13

Écluse	Longueur (m)	Largeur (m)	Seuil (m)	Observations
Zandvietsluis 51° 20,8' N — 4° 17,2' E	500	57	13,1	
Berendrechtsluis	500	68	13,5	
Boudewijnsluis 51° 16,7' N — 4° 20,0' E	360	45	9,9	Port en lourd maxi : 45 000 t
Van Cauwelaertsluis	270	35	9,4	
Kallosluis 51° 15,9' N — 4° 17,1' E	360	50	11,4	Voir illustration 4.5.5.2.D.
Royerssluis 51° 14,5' N — 4° 24,2' E	180	22	5,9	

4.5.5.2.A. — Antwerpen. Caractéristiques des écluses.

19

4.5.5.2.B. — Antwerpen. Zandvietsluis et Berendechtsluis, à l'Est [avant 2008] (©Antwerp Port Authority*).*

25

4.5.5.2.C. — Antwerpen. Boudewijnsluis et Van Cauwelaertsluis, au NW [avant 2011] (©Antwerp Port Authority*).*

31

4.5.5.2.D. — Antwerpen. Kallosluis, à l'Est [avant 2011] (©Antwerp Port Authority*).*

37 ACCÈS. — Les navires en route vers une écluse reçoivent pour le passage un numéro d'ordre attribué par l'autorité portuaire. Les numéros sont alloués en fonction de l'heure de réception de la demande que les navires doivent avoir formulée par radio à Centrale Zanvliet aux endroits suivants :
– pour l'accès à Zandvlietsluis et à Berendrechtsluis (vue 4.5.5.2.B.), au passage de la bouée « 65A » (51° 22,2' N — 4° 08,1' E), latérale tribord lumineuse ;

1610

43 – pour Boudewijnsluis et Van Cauwelaertsluis, aux environs du point 51° 21' N — 4° 14' E, sensiblement au passage de la frontière et de la station Zandvliet Radar ;
– pour Royerssluis, au passage de la bouée « 116 » (51° 14,4' N — 4° 21,5' E), latérale bâbord lumineuse.

1610

49 Les navires peuvent faire route vers l'entrée dès que leur numéro d'ordre est affiché à la station de signaux de l'écluse.

55 La signification des signaux d'entrée et de sortie des écluses est connue des pilotes, qui la communiquent aux capitaines.

61 SIGNALEMENT DES MANŒUVRES D'ÉCLUSE. — Lorsque des lumières bleues sont montrées aux tableaux de signaux des entrées de Zandvlietsluis et de Berendrechtsluis, cela signifie que le sas de l'une ou de l'autre écluse est en cours de remplissage ou de vidange. En ce cas, on risque de rencontrer un courant traversier lors de l'approche ; si, pour un navire en cours de présentation, un tel courant constitue une gêne sérieuse, on peut demander à l'éclusier de suspendre l'opération.

67 Deux feux jaunes scintillants peuvent être montrés au côté Nord du bassin d'engainement de l'écluse Kallosluis. Ils signifient que l'écluse est en service et que les autres navires doivent rester en attente.

01 4.5.5.3. Bassins à flot de l'Est

07 La partie Nord de l'ensemble s'articule autour de l'axe des Kanaaldoks B1, B2, et B3 (du SSE au NNW), dont l'accès normal se fait par les écluses Zandvlietsluis et Berendrechtsluis. Les Kanaaldoks forment une suite continue et quasi rectiligne de bassins-canaux, en majeure partie profonde de 16,7 m ; ils offrent une longueur totale d'environ 18 km de quais, dont environ 8,5 km sont utilisables pour l'amarrage des navires de haute mer. Delwaidedok, principal bassin annexe, est adjacent et perpendiculaire à Kanaaldok B2.

13 Les Kanaaldoks sont franchis, à la jonction de B1 et B3, par un pont ouvrant et un câble électrique aérien dont la hauteur libre de sécurité est de 78 m.

19 Boudewijnsluis et Van Cauwelaertsluis donnent directement accès à la partie centrale de l'ensemble dont les principaux bassins sont Churchilldok, Havendok 6 et Hansadok.

25 Royerssluis permet d'accéder à la partie Sud de l'ensemble, formée de plusieurs bassins communiquant entre eux. Le plus grand est Albertdok qui, par l'intermédiaire de Leopolddok, communique avec Hansadok.

31

4.5.5.3.A. — Antwerpen. Hansadok et bassins voisins, au NE [avant 2012] (©Antwerp Port Authority*).*

37

Bassins (du Nord au Sud)	Longueur totale de quais (m)	Profondeurs (m)	Affectation
Kanaaldok B3	4 660	16,7	Produits pétroliers
Kanaaldok B2	8 510	16,7	Rouliers. Produits pétroliers. Minerais Port de service
Delwaidedok	4 700	16,7	Minerais. Conteneurs
Kanaaldok B1	4 960	16,7	Vracs secs. Charbon. Minerais. Produits pétroliers. Agroalimentaire. Engrais. Produits sidérurgiques
Churchilldok	5 440	15,3	Conteneurs. Rouliers. Métaux. Automobiles. Vracs secs
Havendok 6	3 990	15,3	Grains. Marchandises périssables
Hansadok	10 550	15	Conteneurs. Sable. Produits pétroliers. Huiles. Vracs
Marshalldok	3 690	12	Port pétrolier
Leopolddok	3 830	12	Vracs secs. Coke. Produits pétroliers
Havendok 4	3 800	10 à 12	Produits pétroliers. Huiles. Marchandises périssables
Havendok 5	3 800	12 à 14,7	Produits chimiques. Soude. Soufre. GNL
Industriedock	1 870	10	Produits chimiques. Huiles
Albertdock	5 000	10,5 à 14,5	Potasse. Engrais. Vracs secs. Marchandises diverses
Havendok 3	2 120	14,5	Engrais. Céréales. Sucre
Havendok 2	1 680	10,7 à 14,5	Potasse. Soude
Amerikadok	2 350	14,5	Grains. Kaolin
Kattendijkdok	1 080	6	Grains
Willemdok	1 050	5	Plaisance

extrait le : 2017-01-24 — généré le : 2017-03-16 – page 174 / 396

Bassins (du Nord au Sud)	Longueur totale de quais (m)	Profondeurs (m)	Affectation
Asiadok	1 540	4	Bétail. Bois

4.5.5.3.B. — Antwerpen. Bassins à flots de l'Est. Principales installations.

1610

01 **4.5.5.4. Bassins à flot de l'Ouest**

07 L'écluse Kallosluis donne accès à Waaslandkanaal sur lequel s'embranchent cinq grands bassins à la profondeur de 18 m. Trois câbles électriques surplombent le débouché Ouest de l'écluse ; ils laissent une hauteur libre de sécurité de 64 m.

13 Ces bassins sont affectés aux trafics des marchandises générales, des voitures et des vracs liquides et secs.

19

Bassins	Longueur totale de quais (m)	Profondeurs (m)	Affectation et observations
Waaslandkanaal	8 000	18	Ferrailles. Produits sidérurgiques. Produits chimiques. GNL
Vrasenedok	4 500	18	Conteneurs. Rouliers. Bois. Papier. Plastiques. Ferrailles. Vracs secs
Doeldok	5 400	18	Marchandises diverses
Verrebroekdok	3 000	18	Conteneurs. Rouliers. Vracs liquides. Produits chimiques

4.5.5.4. — Antwerpen. Bassins à flots de l'Ouest. Principales installations.

01 **4.5.5.5. Deurganckdok**

07 Ce bassin à marée (vue 4.5.5.5.) long de 2 750 m et large de 450 m, offre au minimum 14,5 m d'eau le long des quais. Il est entièrement dévolu au trafic des conteneurs pour lesquels il dispose de deux terminaux : Antwerp International du côté NW et Antwerp Gateway du côté SE.

1610

13

4.5.5.5. — Antwerpen. Deurganckdok, au Nord [avant 2012] (©Antwerp Port Authority*).*

19 Un câble électrique, dont la hauteur libre de sécurité est de 83 m, passe au-dessus du bassin, près de son entrée.

25 Les quais sont bordés par une zone large de 50 m dans laquelle il est interdit d'utiliser les ancres.

31 La navigation dans le bassin est facilitée par trois alignements lumineux qui matérialisent l'axe et les limites latérales de la voie navigable.

01 **4.5.5.6. Installations portuaires en bordure de Schelde**

07 TERMINAUX POUR CONTENEURS. — Deux grands terminaux pour conteneurs sont établis de part et d'autre des entrées des écluses Zandvlietsluis et Berendrechtsluis. Noordzee Container Terminal, au NW des écluses, est bordé par un quai de 1 100 m de long, par profondeur de 14,5 m. Europa Container Terminal, au SE des

écluses, possède un quai de 1 500 m de long par profondeur de 13,5 m ; un poste roulier est aménagé à son extrémité SE.

13 QUAIS DE SCHELDE DEVANT ANTWERPEN. — Devant la ville de Antwerpen, des quais bordent le fleuve en amont de l'ancienne écluse Kattendijksluis (51° 14,1' N — 4° 24,2' E). Il y a 29 postes à quai, numérotés de S1 à S29 de l'amont vers l'aval. Les profondeurs sont de 5 à 10 m et la hauteur des quais est d'environ 7,5 m au-dessus du zéro des cartes.

1610

19 Les quais qui longent la ville (vue 4.5.5.6.) sont utilisés principalement par des navires faisant des escales régulières à Antwerpen. Quand des navires de guerre sont en visite, on leur attribue habituellement les postes S21 à S23. Une zone où il est interdit d'utiliser les ancres et les hélices borde les postes 19 à 21 (§ 4.5.4.).

25

4.5.5.6. — Antwerpen. Quais de la ville, au NNE [avant 2012] (©Antwerp Port Authority*).*

31 En amont de S1 sont disposés plusieurs appontements pétroliers, en bordure desquels la profondeur peut atteindre 9 m.

37 PORT DE PLAISANCE. — À 0,7 M au SSW de Royerssluis, sur la rive Ouest de Schelde, un bassin à flot accessible par une écluse abrite le port de plaisance Imalso. Quelques pontons pour la plaisance sont également installés dans Willemdok, bassin de la rive Est.

01 4.5.5.7. Ravitaillement

07 Prises d'eau douce à tous les postes d'amarrage ; en cas de nécessité, la délivrance peut se faire par barges.

13 Tous types de carburants disponibles. Ravitaillement par barges, de préférence avec 24 heures de préavis.

19 Vivres de toutes catégories, en toutes quantités.

01 4.5.5.8. Outillage

07 Nombreux remorqueurs de compagnies privées, dont certains de forte puissance, pour les mouvements sur le fleuve et dans les écluses. Remorqueurs dépendant de l'autorité portuaire pour les mouvements dans les bassins à flot.

13 Très nombreuses grues réparties dans tout le complexe portuaire. Puissances maximales : 100 t pour les grues de quai ; 90 t pour les grues mobiles ; 800 t pour les grues flottantes ; 70 t pour les portiques pour conteneurs.

19 Élévateurs à grains. Capacité de chargement/déchargement : de 400 à 2 000 t par heure. Vastes silos.

25 Installations de manutention de colis lourd (jusqu'à 1 000 t) à Kanaaldok B2.

01 4.5.5.9. Réparations. Contrôle sanitaire. Divers

07 Tous types de réparations dans de nombreux chantiers.

13 Il y a six bassins de radoub privés et de nombreuses cales de halage. Voir l'annexe I (§ 9.1.)

19 Chantier de constructions navales de Hoboken à environ 1,5 M en amont de Antwerpen.

25 CONTRÔLE SANITAIRE. — Le contrôle sanitaire peut être effectué. Les certificats de contrôle (ou d'exemption) peuvent être fournis.

31 DIVERS. — Station de dégazage. Stockage des déchets.

4.5.6. Ville

4.5.6.1. Généralités

Antwerpen (Anvers) compte 470 000 habitants. C'est la deuxième ville de Belgique. Chef-lieu de la province de Antwerpen. Ville d'art et d'histoire.

Outre son rôle portuaire, la ville est un centre industriel et une place commerciale de première importance à l'échelle de l'Europe.

4.5.6.2. Renseignements

La France n'a pas de représentation consulaire à Antwerpen (§ 1.4.1.4.).

Plusieurs hôpitaux en ville. Dispensaires dans la zone portuaire.

4.5.6.3. Communications

Chemin de fer vers Bruxelles, Gent et la France, et vers les Pays-Bas et l'Allemagne.

Liaisons directes par autoroute avec Bruxelles, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Nombreuses lignes maritimes desservant le monde entier.

Aéroport international d'Anvers-Deurne à 2 km au SE du centre-ville. Aéroport international de Bruxelles-Zaventem à environ 50 km.